

ARRETE COLLECTIF

Vu le code de l'éducation et notamment son article L914-1 ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

NOM	USUEL	PRENOM	AFFECTATION	PROMOTION		
				Echelon Cadence	Date d'effet	Report
MM DE MATOS		HELENE	0470695A E.E:PR JEANNE D'ARC 1 RUE JEANNE D ARC 47300 VILLENEUVE SUR LOT	07 Bonif. anc.	16/10/2025	
MM GABORIAUD DE LATOUR		CELINE	0470693Y E.P:PR STE-FOY 28 RUE J. LAFON 47200 MARMANDE	09 Bonif. anc.	01/03/2026	

Nombre total d'agents : 2

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : LOT-ET-GARONNE

AGAPE/PRIVE

Fait à BORDEAUX, le 01/04/2026

AVANCEMENT D'ECHELON

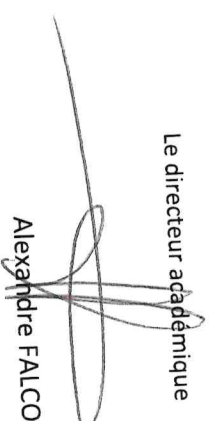
ECR PROFESSEUR DES ECOLES CL. NORMALE

Période de traitement : 01/09/2025 - 31/08/2026

ARRETE COLLECTIF

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE, D.S.D.E.N DU LOT-ET-GARONNE

Le directeur académique



Alexandre FALCO